



Lundi 20 avril 2009

Temps forts du 06/04/2009 au 17/04/2009 No. 56

6 Avril

160.000 documents judiciaires publics disponibles sur la base de données en ligne du TPIY

Cette importante base de données regroupe l'ensemble des documents judiciaires publics du Tribunal de 1994 à aujourd'hui, et est accessible via la page d'accueil du site Internet du TPIY depuis le 6 Avril. " Chef de file mondial en matière de transparence judiciaire, le Tribunal est résolu à rendre ses travaux et ses archives judiciaires publiques accessibles" affirme un communiqué de presse en annonçant l'événement.

Disponible en cinq langues, la Base de données judiciaires du TPIY est une extension de la Base de Données Juridique (JDB) interne. On peut y trouver environ 160.000 documents sur 1,8 million de pages. Cet outil fournira aux praticiens du droit international, tribunaux nationaux, chercheurs, medias et de manière générale au grand public, un avantage substantiel. Le communiqué de presse fait remarquer que ce service est "un outil de recherche fondamental" qui "devrait en outre se révéler une ressource précieuse pour toutes les organisations et tous les professionnels du droit qui œuvrent pour que les personnes soupçonnées de violations graves du droit international en répondent devant la justice".

Un communiqué de presse en français et disponible sur le site Internet du Tribunal: www.icty.org

6 Avril

Affaire Karadžić: date provisoire pour la Conférence préalable au procès

La Chambre de Première Instance dans l'affaire Karadžić, comprenant le Juge Bonomy (Président), le Juge Flügge et le Juge Picard, a établi un Programme de Travail qui avance l'hypothèse qu'une conférence préalable au procès pourrait se tenir le lundi 20 Juillet.

Le Programme de Travail a été émis pour que l'affaire passe aussi rapidement que possible à la phase du procès.

7 Avril

Le site Internet du TPIY s'enrichit en permanence

La mise à jour du site web du TPIY se poursuit avec l'ajout de trois nouvelles composantes : une carte sur le Développement global de la Justice Pénale Internationale (dans la rubrique 'le Tribunal en bref') ; une liste chronologique complète de tous les jugements et arrêts du TPIY, de 1996 à l'arrêt Krajisnik (dans la rubrique 'les Affaires') ; et une liste des dates des Vacances judiciaires et des vacances officielles (aussi dans la rubrique 'les Affaires').

Les statistiques sur le nombre de visiteurs du nouveau site web sont encourageantes ; depuis son lancement, la page a été visitée plus d'un million de fois.

7 Avril

Affaire Milutinović et al.: plus aucune charge contre les accusés

La Chambre de Première Instance III, composée des Juges Bonomy (Président) Antonetti et Flügge, émet une Ordonnance déclarant "qu'il n'existe aucune charge pertinente contre Milan Milutinović, Nikola Šainović, Dragoljub Ojdanić, Nebojša Pavković, Vladimir Lazarević, et Sreten Lukić." L'affaire Milutinović et al., qui impliquait six hautes personnalités politiques, militaires et administratives de la RFY et/ou de Serbie, a été la première affaire relative à des crimes présumés avoir été perpétrés par des forces serbes contre des albanais du Kosovo pendant le conflit au Kosovo en 1999.

Le 26 Février 2009, Milan Milutinović, ancien Président de la Serbie, a été déclaré non coupable de toutes les charges formulées contre lui, et acquitté. Nikola Šainović, ancien Vice-premier Ministre de la Yougoslavie, Nebojša Pavković, ancien Général de l'Armée Yougoslave, et Sreten Lukić, ancien Général de la Police Serbe, déclarés coupables de crimes contre l'humanité et de violations des lois ou coutumes de la guerre, ont été chacun condamnés à 22 ans d'emprisonnement. Dragoljub Ojdanić,

l'ancien Chef d'état-major de l'Armée Yougoslave, et Vladimir Lazarević, ancien Général de l'Armée Yougoslave, déclarés coupables d'avoir aidé et encouragé la commission d'un certain nombre de faits criminels de déportation et de transferts forcés, ont été chacun condamnés à 15 ans d'emprisonnement.

Dans ce jugement, la Chambre de Première Instance avait aussi invité les Parties à époser des conclusions en ce qui concerne trois sites présumés de crimes dont l'Accusation n'a pas pu, conformément à une décision de la Chambre en vertu de l'article 73 bis(D), parler au cours du procès. Les trois sites sont les prisons de Racak/Recek, Padaliste/Padalishte, et Dubrava/Dubrave. Seul le Procureur a déposé des observations à ce sujet, qui ont amené la Chambre d'appel à statuer.

8 Avril

Affaire Karadžić: la Chambre d'Appel rejette l'appel de l'accusé contre la Décision sur le prétendu Accord Holbrooke

La Chambre d'Appel (composée du Juge Président Güney, du Juge Pocar, du Juge Liu, du Juge Vaz et du Juge Meron) rejette l'appel interjeté par Radovan Karadžić contre une partie de la Décision du 17 Décembre 2008 de la Chambre de Première Instance ordonnant à l'Accusation de révéler à l'accusé les informations en leur possession relatives à l'accord d'immunité mieux connu sous le nom d'Accord Holbrooke. La Chambre de Première Instance avait considéré que n'importe quel accord d'immunité présenté par l'accusé ne serait pas recevable devant le Tribunal car non conforme au droit international, et que "conformément au Statut et aux Règles du Tribunal, ni son propre mandat ni celui du Procureur n'est concerné par un quelconque engagement pris par Mr. Holbrooke."

La Chambre constate que tous les motifs de l'appel "se rapportent aux stipulations susmentionnées, » conclut que l'appel est nul et non avenue.

8 Avril

Liberté provisoire pour Astrid Haraqija, dans l'attente de l'arrêt

La Chambre d'Appel ordonne la mise en liberté provisoire d'Astrid Haraqija qui a fini de purger sa peine de 5 mois de prison pour outrage à la Cour prononcée le 17 Décembre 2008. A. Haraqija, ancien Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports au Kosovo, avait été condamné pour avoir essayé de convaincre un témoin du Procureur de ne pas témoigner dans le procès de l'ex-chef militaire albanais du Kosovo, Ramush Haradinaj. Dans cette affaire, son co-accusé Bajrush Morina, ancien conseiller politique du Ministre adjoint de la Culture, de la Jeunesse et des Sports du Kosovo et éditeur, à temps partiel, du journal kosovar "Bota Sot", avait été condamné, le même jour, à trois mois de prison. La mise en liberté provisoire de Morina, en instance d'appel, a été autorisée après qu'il ait exécuté sa peine prononcée le 9 Février 2009.

Les audiences d'appel ne se sont pas encore tenues. La liberté de Haraqija est soumise à des conditions qui ont été fixées dans la Décision.

14 Avril

Affaire de l'hôpital de Vukovar: la Chambre d'Appel rendra son jugement le 5 Mai

La Chambre d'Appel (composée du Juge Président Meron, du Juge Güney, du Juge Pocar, du Juge Liu et du Juge Vaz) rendra son jugement le mardi 5 Mai, à 14:15 dans la Salle d'audience I. Les 21 et 22 Janvier, la Chambre a entendu les arguments des parties sur le fond de leurs appels du jugement du 27 Septembre 2007 prononcé par la Chambre de Première Instance II.

Cette dernière avait rejeté tous les chefs de crimes contre l'Humanité pesant sur les trois accusés, avait acquitté Miroslav Radic et condamné Mile Mrksic et Veselin Sljivancanin à respectivement 20 et 5 années d'emprisonnement. M. Radic a été libéré peu de temps après le jugement et aucun appel n'a été interjeté sur son acquittement.

La Chambre d'Appel a aussi ordonné que Veselin Sljivancanin, qui est en liberté provisoire depuis le 11 Décembre 2007, retourne au quartier pénitentiaire « à temps pour le prononcé de l'arrêt. »

16 Avril

Serge Brammertz à Bratislava

A l'invitation de Miroslav Lajcak, Ministre des Affaires Étrangères de la République Slovaque et ancien Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine, le Procureur se rend à Bratislava pour une visite de travail de deux jours.

Le Procureur s'est entretenu avec des représentants gouvernementaux. Les réunions

CALENDRIER DES AUDIENCES 20 AVRIL – 01 MAI

LUNDI 20 AVRIL

Salle d'audience I Pas d'audience
Salle d'audience II Pas d'audience
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MARDI 21 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:10 **Lukić & Lukić**, Procès
Salle d'audience II 11:00 – 12:30, **Djordjević**, Procès
13:15 – 16:45, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MERCREDI 22 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
14:15 – 16:15, **Karadžić**, Conférence de mise en état
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès

JEUDI 23 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 18:30, **Prlić**, Procès

VENDREDI 24 AVRIL

Salle d'audience I Pas d'audience
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

LUNDI 27 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić & Lukić**, Procès, fin des arguments
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MARDI 28 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès

MERCREDI 29 AVRIL

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès

JEUDI 30 AVRIL

Pas d'audience – Fête de la Reine

VENDREDI 1 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès (à confirmer)
Salle d'audience II Pas d'audience
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 117 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 117 d'entre elles : dix ont été acquittées, 58 condamnées (un est en attente de transfert pour purger sa peine, 28 sont en cours d'exécution de peine, 26 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 45 accusés : dix sont en appel, six autres ont été récemment jugés par une Chambre de 1^{ère} instance mais les délais d'appel ne sont pas encore échus, 21 sont en procès, et six en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 29 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffiers par interim : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistante: Gea van der Werf .

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Nicolas Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, beston@un.org
Assistante: Gea van der Werf, + 31.70. 512. 85.99, vanderwerf@un.org

Nicolas Escot a aussi contribué à la production de ce numéro.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
